



Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick rapportent plus de 13 000 kg de pesticides périmés

Le 3 mai 2013, Etobicoke (Ont.) – Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick ont rapporté l’an dernier plus de 13 000 kg de pesticides non utilisés ou périmés en vue de leur élimination sécuritaire.

Ce programme de collecte a eu lieu chez 12 détaillants de produits agricoles de la province à la fin d’octobre et au début de novembre, et les agriculteurs ont ainsi rapporté 13 370 kg de produits divers.

Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont des gens travailleurs et occupés. Leur participation à ce programme montre à quel point ils se soucient de la gestion responsable et de la protection de l’environnement, déclare Barry Friesen, directeur général d’AgriRÉCUP.

AgriRÉCUP est une organisation nationale dirigée par l’industrie, et elle exploite ce programme de gestion responsable des déchets agricoles. Depuis les débuts de celui-ci en 1998, les agriculteurs du Nouveau-Brunswick ont rapporté plus de 30 860 kg de pesticides non utilisés ou périmés en vue de leur élimination sécuritaire. Sur le plan national, ce sont plus de 1,8 million de kg de pesticides non utilisés ou périmés qui ont été éliminés de façon sécuritaire depuis les débuts du programme.

Après leur collecte, les pesticides sont apportés à une entreprise agréée de gestion des déchets, où ils sont éliminés en toute sécurité par incinération à haute température.

L’Alliance agricole du Nouveau-Brunswick est heureuse d’être étroitement associée à l’organisation AgriRÉCUP et à son engagement infatigable envers la manutention responsable sur le plan de l’environnement des pesticides et de leurs contenants, dit Gerry Gartner, directeur des opérations à l’Alliance. « Par l’entremise de son programme du Plan de ferme environnemental, l’Alliance soutient l’élimination responsable des contenants de pesticides, une extension logique de ses efforts globaux d’amélioration de l’environnement auprès des agriculteurs du Nouveau-Brunswick.

Le programme de collecte des pesticides périmés se déroule généralement une fois tous les trois ans dans la province et les agriculteurs y participent gratuitement. Entre les collectes, on demande aux agriculteurs d’entreposer de façon sécuritaire les pesticides qu’ils ne veulent plus utiliser ou qui sont périmés, jusqu’à ce qu’ils puissent s’en débarrasser de façon adéquate lors de la prochaine cueillette du programme de collecte des pesticides périmés

Les agriculteurs utilisent les pesticides de façon responsable afin d’améliorer le fonctionnement de leurs entreprises et de produire un approvisionnement abondant d’aliments sains pour les Canadiens. Et quand vient le temps de se défaire des pesticides périmés ou dont ils n’ont plus besoin, ils le font de façon sécuritaire et responsable par l’entremise d’un programme comme le nôtre, conclut M. Friesen.

Ce programme est une partie intégrante de l’engagement de l’industrie de la phytologie envers la gestion responsable du cycle de vie de ses produits.



Fiche d'information

Le programme de collecte des pesticides périmés a été lancé par l'industrie en 1998 dans le cadre de son engagement envers la gestion responsable du cycle de vie de ses produits. En 2010, AgriRÉCUP a été formée afin de gérer les programmes financés par l'industrie pour la gestion des déchets agricoles, y compris le programme de collecte des pesticides périmés.

Que sont les pesticides?

Les pesticides sont des substances homologuées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et sont utilisés pour réprimer les poussées de ravageurs – notamment les champignons pathogènes, les insectes et les mauvaises herbes – qui peuvent causer des dommages aux cultures.

Quels sont les types de produits recueillis?

Nous recueillons tous les pesticides liquides et en granulés secs commercialement étiquetés. Ils viennent en divers formats et types de contenants, du petit flacon de 250 ml jusqu'au gros bidon de vrac de 500 litres. Ils peuvent aussi inclure des produits livrés dans des sacs multicouches en papier et plastique. Ces produits sont généralement destinés à un usage agricole, mais peuvent comprendre également des pesticides périmés de terrains de golf ainsi que d'entreprises commerciales d'entretien paysager et de lutte contre les ravageurs des structures.

Pourquoi y a-t-il des pesticides périmés?

Les agriculteurs et les applicateurs peuvent se retrouver avec des pesticides périmés ou dont ils ne veulent plus pour différentes raisons, notamment :

- il se peut qu'ils aient gardé un produit une année et décidé d'utiliser un nouveau produit l'année suivante;
- un agriculteur peut avoir des restes de pesticides des années antérieures et dont l'homologation a depuis été révoquée, ce qui fait que leur utilisation est désormais illégale;
- un changement de propriété d'une ferme peut faire en sorte que le nouveau propriétaire se retrouve avec des restes de produits sur les bras;
- un agriculteur peut décider de commencer à faire pousser de nouvelles cultures, qui nécessitent des produits de protection des cultures différents de ceux qu'il utilisait jusqu'à présent; et
- les pressions exercées par les ravageurs peuvent avoir changé depuis que les agriculteurs ont acheté des produits, ce qui les laisse avec des restes inutilisables de ces produits.

Comment les produits périmés sont-ils manipulés et détruits après qu'ils ont été retournés?

Tous les produits sont éliminés de façon sécuritaire par une incinération spéciale à haute température, qui représente l'option d'élimination la plus responsable sur le plan de l'environnement. Les installations d'incinération qu'AgriRÉCUP utilise normalement sont approuvées par Environnement Canada; elles sont situées dans le nord de l'Alberta. Ce sont des installations de classe mondiale, mises au point et construites spécialement pour la gestion des déchets dangereux.

Les pesticides périmés retournés au cours de ce processus de collecte sont soigneusement emballés dans des contenants à l'épreuve des fuites et acheminés aux installations d'élimination par un transporteur agréé et assuré pour les déchets dangereux. Lorsqu'ils sont adéquatement emballés et manipulés par des professionnels aguerris, ces produits ne posent aucun risque pour la santé et la sécurité.

Quelles mesures de sécurité sont en place pour gérer d'éventuels déversements?

AgriRÉCUP et ses entrepreneurs ont en place des plans d'intervention d'urgence très détaillés afin de gérer tout accident ou déversement qui pourrait se produire. Depuis les débuts du programme en 1998, il n'y a eu aucun déversement ou accident.